

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°42-2025

Date de convocation :
24/11/2025

Date d'affichage :

**Nombre de conseillers
en exercices : 10**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 08**

Nombre de pouvoirs : 0

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Modification des règles de priorité au carrefour formé par la RD3 et la Rue Robert Pecquet

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 17h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, M. VAN LAECKEN Patrick et Mme SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre).

Mme LEGROS Alexandra est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DES RÈGLES DE PRIORITÉ AU CARREFOUR FORMÉ PAR LA RD3 ET LA RUE ROBERT PECQUET

VU les discussions contradictoires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer :

- Pour : Valider l'instauration du stop sur la route départementale ;
- Contre : retour au régime de priorité ;

Après délibération, à la majorité,

5 voix POUR (Mme SINOQUET, Messieurs SINOQUET, CLÉRÉ, BOULET et LEGRIS)

et 3 voix CONTRE (Mesdames LEGROS, MEULIN et M. VAN LAECKEN),

Le Conseil municipal approuve l'installation d'un panneau STOP sur la route départementale au carrefour formé par la « Rue Robert Pecquet » et la « Rue du 44^{ème} Tirailleurs Sénégalais ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SINOQUET

